

Fondation
Vaudoise de
Probation



FVP - RAPPORT ANNUEL 2025

Table des matières

Rapport annuel 2025	3
<i>Message de la Présidente et du Directeur</i>	3
<i>Chiffres clés</i>	4
<i>Situation du personnel au 1er juillet 2026</i>	6
<i>Compte de résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre</i>	6
<i>Survol des secteurs d'activité</i>	8
Milieu carcéral	8
Milieu ouvert	10
Peines en milieu ouvert	12
Les ateliers	13



Rapport annuel 2025

Message de la Présidente et du Directeur

En 2024, le Conseil d'Etat avait décidé l'intégration totale des prestations de la FVP à l'Etat au 1^{er} janvier 2026. Le rapport d'activité 2025 aurait donc dû être le dernier. Heureusement pour la Fondation, les choses ne se sont pas déroulées comme prévu.

A la suite du postulat Marion Wahlen et consorts (décembre 2024) : « Quand l'Etat veut reprendre la FVP sans que les raisons soient claires » et de la motion Pierre-François Mottier et consort (janvier 2025) : « L'autorité de Probation est la Fondation vaudoise de probation », la procédure d'intégration a été suspendue afin de permettre des discussions entre le Département de la Jeunesse, de l'Environnement et

de la Sécurité (DJES) et la Fondation.

Ces discussions ont permis de sauver la Fondation, dans la mesure où l'Etat n'a repris qu'une partie des tâches de la Fondation. A partir de 2027, le milieu carcéral et le bracelet électronique seront intégrés au SPEN, la Fondation conservant sa principale activité en lien avec l'assistance de probation exercée en milieu ouvert, de même qu'elle maintient sa qualité d'autorité d'application pour le Revenu d'Insertion (RI). Les ateliers de Travail d'Intérêt Général (TIG) et des Prestations Personnelles pour mineurs, le volet du TIG du secteur des peines en milieu ouvert restent également en mains de la Fondation.

Pour rappel, le long processus qui a abouti à cette solution a été initié en juin 2021. Il a été très difficile à vivre pour les collaboratrices et les collaborateurs de la FVP, qui pendant des années ignoraient le sort qui leur serait réservé. Il a toutefois permis de mettre en évidence le soutien dont bénéficie la Fondation, tant au niveau politique qu'auprès des institutions avec lesquelles elle est amenée à collaborer. Nous sommes profondément reconnaissants de la confiance qui nous a été témoignée.

Le caractère privé de la Fondation permet à celle-ci de recevoir des dons de particuliers ou d'associations. Nous aimerions tout particulièrement remercier en 2025, l'association « la Roue qui marche » qui a versé CHF 12'000 francs à la suite d'un téléthon organisé sur le sentier pédestre réalisé et entretenu par l'atelier TIG « Handicap et Nature » à Villars Tiercelin. Ce sentier accessible en particulier aux personnes en situation de mobilité réduite et à leurs accompagnateurs, offre une belle promenade dans les bois du Jorat.

Nous remercions également les communes qui ont comme chaque année, soutenu financièrement la Fondation.

Enfin, notre très grande reconnaissance va à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui durant toutes ces années d'incertitude sont restés fidèles et ont réussi à maintenir un niveau des prestations de grande qualité. C'est aussi grâce à eux que la Fondation est toujours vivante.

Muriel Epard
Présidente

François Grivat
Directeur

Chiffres clés

14476

Jours détention
exécutés sous régime
de la Surveillance
électronique (SE) et
du Travail d'intérêt
général (TIG)

8291

Entretiens avec un·e
agent·e de probation

686

Bilans d'entrée dans
les établissements de
détention avant
jugement

540

Rapports aux
autorités
compétentes

465

253

189

235

Suivis en assistance
de probation

Demandes
d'exécution de peine
privatives de liberté
sous régime de la SE
et du TIG

Réseaux
interdisciplinaires

Visites à domicile

Situation du personnel au 1er juillet 2026

42 collaborateurs·rices	37.2 EPT
-------------------------	----------

Compte de résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre

PRODUITS	2025	2024
Contributions des communes	90'496	97'274
Facturation Tribunal des Mineurs	152'287	140'740
Facturation Atelier TIG	86'099	115'401
<i>Total produits d'exploitation</i>	328'882	353'414
Subvention du Service pénitentiaire	4'067'413	4'022'408
Subvention de la Direction générale de la cohésion sociale	601'856	604'478
<i>Total produits étatiques</i>	4'669'269	4'626'886
TOTAL PRODUITS	4'998'151	4'980'300

CHARGES	2025	2024
Charges de personnel, net	(4'369'212)	(4'388'191)
Frais généraux du personnel	(70'382)	(72'846)
Frais de locaux, d'énergie et d'entretien	(265'051)	(279'360)
Frais administratifs	(100'597)	(82'205)
Frais d'exploitation	(193'195)	(192'985)
Frais d'informatique	(7'476)	(16'260)
TOTAL CHARGES	(5'005'913)	(5'031'847)

ACTIVITÉS NON SUBVENTIONNÉES	2025	2024
Divers charges (utilisation des fonds propres)	(22'812)	(9'305)
RÉSULTAT ACTIVITÉS NON SUBVENTIONNÉES	(22'812)	(9'305)

RESULTAT FINANCIER	2025	2024
Charges financières	(1'306)	(1'160)
RÉSULTAT FINANCIER	(1'306)	(1'160)

RÉSULTAT HORS EXPLOITATION	2025	2024
Revenus d'immeuble	293'897	296'992
Charges d'immeuble	(135'047)	(145'223)
RÉSULTAT HORS EXPLOITATION	158'850	151'770

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL, UNIQUE OU HORS PERIODE	2025	2024
Produits exceptionnels, uniques ou hors période, net	5'237	62'076
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL, UNIQUE OU HORS PERIODE	5'237	62'076

	2024	2023
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (AVANT REPARTITION)	132'207	151'834

Le rapport des comptes 2025 complets est à disposition via le bouton suivant :

[Rapport des comptes 2025](#)

Survol des secteurs d'activité

Milieu carcéral

L'activité de la FVP dans les établissements de détention avant jugement du canton au Bois-Mermet à Lausanne, à la Croisée à Orbe et à la Tuilière à Lonay est essentiellement effectuée en lien avec l'article 96 CP (assistance sociale). Il s'agit de recevoir en entretien toute personne incarcérée en détention provisoire, afin de pouvoir la renseigner sur les modalités de la procédure pénale, ainsi que sur les règles internes de la prison. Dans le cadre du bilan d'entrée, il est notamment l'occasion de clarifier les aides qui peuvent être apportées et préciser les limites de l'intervention de la FVP. A cet effet, sous réserve de l'accord ou à la demande du magistrat compétent, les agent.e.s de probation entreprennent toutes les démarches administratives nécessaires en faveur de la personne détenue et des contacts à l'extérieur

pour y parvenir, ainsi qu'ils évaluent les conditions d'octroi d'une aide financière selon les normes de l'aide sociale dans les situations des plus démunis. Dans la mesure du possible, il s'agira également de préparer, avec la participation active de la personne détenue, la transition en milieu ouvert ou vers un autre établissement, en bonne collaboration avec les autres les intervenant.e.s professionnel.les ,

Sur le plan quantitatif et en comparaison avec l'année précédente, l'année 2025 relève une augmentation du nombre de dossiers de personnes détenues à traiter par la FVP supérieure à 11%. Il est constaté par voie de conséquence, une augmentation du nombre d'entretien, notamment à l'établissement de la Croisée où la rotation de la population carcérale est plus forte que dans les 2 autres établissements de détention avant jugement (Bois-Mermet et Tuillière). Ce constat s'explique en partie au fait que la Croisée accueille régulièrement des personnes condamnées à de courtes peines privatives de liberté.

Par ailleurs, le nombre d'octroi d'aide sociale par l'entremise du Revenu d'insertion a progressé près de 17% en lien avec l'année 2024, ce qui dénote une certaine précarité auprès de la population incarcérée en détention provisoire d'où également un nombre plus important d'entretiens relevant une progression de 12.5% sur l'année 2025.

Données quantitatives

Situation du personnel

7 Agent·e·s de probation (2 Bois-Mermet, 4 Croisée, 1 Tuillière)
3 Gestionnaires socio-administratifs (siège d'Épalinges)
10 Collaborateurs·trices

Groupe des Visiteurs.euses de prison bénévoles

Le groupe des bénévoles de la FVP offrent aux personnes condamnées les plus isolées socialement un réel et important soutien par le dialogue et une écoute chaleureuse et empathique. Engagés à éviter toute forme de prosélytisme et de discours politiques, ainsi que tenus par leur devoir de discrétion, ils vont à la rencontre du détenu dans l'établissement carcéral à la suite d'une demande de ce dernier avec l'objectif de lui éviter un repli sur soi et une trop grande solitude.

A ce jour, le groupe est composé d'une quinzaine de personnes qui se réunissent 4 fois par années dans les locaux de la FVP à Epalinges autour de la direction. Sous la forme d'une supervision, ces séances permettent des échanges d'informations et constituent un encadrement utile.

Un immense merci à tous les bénévoles de la FVP qui participent aux efforts de réinsertion des personnes détenues.

Milieu ouvert

Le cœur de l'activité du Secteur milieu ouvert réside dans la mise en œuvre des mandats d'assistance de probation, conformément à l'article 93 du Code pénal suisse. Ces mandats sont délégués par l'Office d'exécution des peines (OEP) ou par les entités cantonales de probation d'autres cantons lorsque la personne concernée est domiciliée dans le canton de Vaud.

Les mandats d'assistance de probation sont principalement liés à une libération conditionnelle d'une peine privative de liberté ou d'une mesure. A cela s'ajoute, ceux en lien avec un sursis ou un traitement thérapeutique ambulatoire, ou encore à une interdiction d'activité, de contact ou de périmètre ordonnée par une autorité judiciaire. Finalement, les suivis dans le cadre des régimes de travail externe (TEX) et de travail et logement externes (TELEX) viennent compléter les mandats délivrés par l'Office d'exécution des peines au Secteur milieu ouvert.

Le secteur intervient également dans le cadre de mesures de substitution à la détention provisoire ou pour motifs de sureté (art. 237 CPP), ordonnées par le Tribunal des mesures de contrainte (TMC). Il prend en charge, en outre, les mandats d'accompagnement transmis par le Tribunal des mineurs du canton de Vaud (TMin), concernant des jeunes ayant atteint la majorité et bénéficiant d'une libération anticipée ou d'un sursis.

L'activité du secteur s'est maintenue à un haut niveau en termes de nombre de suivis en 2025 avec un total de dossiers de 465 au 31 décembre. Si l'on constate une hausse des dossiers par rapport aux années précédentes (+ 6%), ainsi qu'une complexité croissante quant aux problématiques des situations rencontrées, cela s'est produit toutefois à un rythme moins soutenu, compte tenu de durée de mandat plus longue, à l'instar de long délai d'épreuve dans le cadre de mesures d'interdiction de contact et/ou géographique.

Dès le 1er janvier 2025, le secteur a eu la charge de rédiger des plans d'exécution de la sanction (PES) dans le cadre de l'implémentation du processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources (PLESORR). A la fin de l'année 2025, c'est 123 PES qui ont été établis pour les probationnaires et qui ont été avalisés par l'Office d'exécution des peines ou les autorités des autres cantons en cas de délégation du mandat d'assistance de probation.

Les problématiques rencontrées à la sortie de détention restent lourdes : troubles psychiques, addictions, précarité sociale. Ces situations complexes exigent des ressources importantes, compte tenu d'une évaluation du risque connotée de moyen à fort. Face à cela, les agent·e·s de probation intensifient leurs démarches, notamment par des visites à domicile et une collaboration accrue avec les réseaux interdisciplinaires, au-delà des entretiens standards au siège de l'institution, sis chemin des Croisettes 28 à Epalinges.

Il est constaté qu'environ 70% des personnes judiciairisées suivies en milieu ouvert sont sans emploi. Ces derniers peuvent bénéficier soit de prestations d'une assurance sociale (chômage, AI-AVS) ou du Revenu d'Insertion. Dans ce dernier cas, la FVP a la possibilité d'activer l'employabilité des bénéficiaires par la mise en œuvre de mesures d'insertion sociale (MIS), étant précisé que 55 probationnaires ont été concernés au cours de l'année 2025.

Cependant, les obstacles principaux en lien à l'insertion sociale restent l'endettement, y compris pour celles bénéficiant d'un emploi (30%), ainsi que les difficultés de logement et l'absence de formation

certifiante.

Profil des probationnaires

* Autres : AVS – Bourses d'études – Soutien familial

Objectif Désistance 2025

En 2025, l'axe « développement du capital social » en relation avec les principes de la désistance s'est poursuivi à travers l'organisation de 52 activités, à un rythme généralement hebdomadaire, réunissant en moyenne quatre participant·e·s probationnaires. Ces activités variées (visites culturelles, balades, repas communautaires, journées sportives et ateliers) ont permis de maintenir un espace de rencontre favorisant les liens prosociaux, l'entraide et le soutien mutuel. Le groupe de participant·e·s demeure stable et engagé, contribuant à rompre l'isolement et à renforcer les ressources relationnelles en dehors des contextes délictueux.

Parmi les temps forts de l'année figure le projet de médiation culturelle « *Je VAUD la peine* », porté par la Fondation vaudoise de probation grâce au Prix Solidarité Retraites Populaires obtenu en 2024 et du soutien du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales. Ce projet participatif, fondé sur des ateliers de graffitis et de photographies, a donné lieu à deux expositions publiques : au Casino de Montbenon à Lausanne les 25 et 26 septembre 2025 et au Forum de l'Hôtel de Ville à Lausanne du 24 février au 14 mars 2026. Il a notamment permis de favoriser le dialogue entre savoirs expérientiels, professionnels et académiques.

Parallèlement aux activités collectives, la coordinatrice-animatrice de notre fondation a rencontré individuellement des nouveaux probationnaires adhérant au groupe. Une cérémonie de fin de mandat a également été organisée afin de marquer symboliquement la sortie d'un long parcours de délinquance.

Concernant le programme de parrainage de désistance, deux binômes ont été constitués. Le premier, initié en 2024, s'est conclu à la satisfaction des deux parties en 2025, tandis que le second, constitué en 2025, n'a pas pu être poursuivi.

Quatre séances de dialogue ont été organisées entre des probationnaires engagés dans un processus de désistance et des mineurs condamnés par le Tribunal des mineurs du canton de Vaud. Ces rencontres, encadrées par les professionnel·le·s de la FVP et du Tribunal des mineurs, ont favorisé le partage d'expériences et la réflexion autour des conséquences des comportements délictueux.

Dans une perspective de prévention de la délinquance, des probationnaires désistants accompagnés par la FVP sont également intervenus dans une classe d'une école secondaire vaudoise.

Enfin, le projet OD a été présenté auprès de publics professionnels et académiques, notamment au mois de septembre 2025 en Belgique à l'Unité de Psychopathologie Légale (UPPL) de Namur et à l'HELMo ESAS de Liège ; ainsi que dans le cadre de la formation continue du module 6 de PLESOR, du CSCSP, en avril et

novembre 2025.

Situation du personnel

1 Responsable
1 Coordinatrice animatrice
8 Agent·e·s de probation
1 Apprenti CFC Employé de commerce
3 Gestionnaires socio-administratifs
1 Stagiaire post Master en criminologie
1 Étudiante en formation de la HTSL en FP2
16 Collaborateurs·trices

Peines en milieu ouvert

S’agissant du nombre de sanctions pénales exécutées en régime alternatif à la détention carcérale sous la forme du Travail d’intérêt général (TIG) ou de la Surveillance électronique (SE), respectivement au sens des articles 79a et 79b du code pénal suisse, les chiffres de la FVP en 2025 sont relativement stables en rapport de l’année 2024. Nous relevons plus d’une vingtaine de demandes mensuelles de peines alternatives, les 2 régimes confondus, via l’Office d’exécution des peines.

Toutefois, les 9’647 jours de détention accomplis en 2025 sous bracelet électronique sont supérieurs en comparaison avec 2024 (12.3%) alors que le nombre de personnes ayant pu bénéficier de ce type de surveillance est inférieur : 98 octrois contre 119 en 2024. Ce résultat s’explique notamment par des exécutions de peines plus longues liées à une nouvelle population à la suite d’un changement de jurisprudence, cette dernière rendant possible le recours à la SE pour des auteurs d’infractions condamnés à des peines avec sursis partiels allant jusqu’à 3 ans et ce, pour autant que la partie ferme à exécuter ne dépasse pas les 12 mois.

Ce changement de population a entraîné une approche différente en termes de gestion du risque, puisqu’elles révèlent de plusieurs cas d’infractions en lien avec de la violence et/ou à des abus sexuels.

D’ailleurs, les cas d’interdictions de contact et/ou de périmètre ordonnées sous contrôle d’une SE en 2025, par exemple dans le cadre d’une mesure de substitution à la détention provisoire ou pour motifs de sûreté, ainsi que les dans les cas de mesures civiles correspondent à ce même type d’auteurs à caractère violants,. Ces situations nécessitent dès lors une évaluation plus poussée de l’accessibilité au régime SE en relation à l’environnement personnel de l’auteur, ainsi qu’elle confirme que la SE ne peut pas garantir le risque zéro, qui plus est dans le cadre de l’exécution d’une sanction pénale ou civile. L’année 2025 fut marquée en particulier dans ce secteur d’activité par le départ de Madame Tania Beltraminelli après 15 ans d’activité à la FVP, dont 8 comme Responsable du Secteur des peines en milieu ouvert. Madame Beltraminelli a œuvré au bon fonctionnement de ce secteur d’activité, ainsi qu’à son développement et nous tenons à la remercier pour toutes ces années passées à la FVP et sa forte contribution à l’application de la SE et du TIG dans le canton de Vaud.

Données quantitatives

19’317 heures de TIG = 4830 jours de détention

Situation du personnel

4 Agent·e·s de probation
1 Gestionnaire socio-administratif
5 Collaborateurs·trices

Les ateliers

Atelier TIG (ATIG)

Comme à son habitude, l’atelier TIG a accompli environ la moitié des heures de travail d’intérêt général effectuées sur l’année 2025, soit plus de la moitié de la totalité des heures exécutées dans le canton de Vaud correspondant à 4’830 jours de détention (4 heures de TIG équivalent à 1 journée de peine privative de liberté).

Le régime du TIG est un régime d’exécution de peine alternatif à l’enfermement carcéral pour des courtes peines privatives de liberté (max 6 mois) et octroyé par l’Office de l’exécution des peines (OEP) à la suite d’une demande de la personne condamnée. A côté de la surveillance électronique (SE), le TIG remporte sur l’année 2025 plus de succès avec 138 octrois TIG contre 98 SE. En revanche, le taux de révocation dans le cadre de ce régime, bien qu’il reste stable d’année en année, est supérieur au taux de révocation

du régime de la SE. Il est rappelé que la SE s'adresse à des durées d'exécution de peine ou de solde de peine de 20 jours minimum à 12 mois, puis que l'exécution du TIG peut aller jusqu'à 720 heures de travaux d'intérêt général se déroulant dans la plupart des cas par journées ou demi-journée séparées sur un délai maximum de 2 ans.

Cependant et en comparaison aux années précédentes, nous relevons à nouveau une baisse du nombre d'octroi du régime du TIG en 2025 avec comme conséquence une baisse des heures TIG accomplies en 2025 sur le territoire vaudois et, par voie de conséquence, au sein de l'atelier TIG.

Sur l'année 2025, nos ateliers (TIG et ATM confondus) ont réalisés 24 chantiers répartis sur tout le canton, dont 18 sont toujours en cours de réalisation. Outre l'entretien régulier de nombreux sentiers forestiers (y compris le sentier Handicap&Nature), nos équipes composées de tigistes accompagnés de nos collaborateurs ont accomplis la rénovation de mobilier et d'aires de loisirs et de pique-nique, confectionnés des tables forestières et réalisés plusieurs fontaines en bois, ainsi qu'ils ont œuvrés à des nettoyages de cours d'eau et à la protection d'arbre contre les castors pour le compte des services de forêts. Nos ateliers ont également été mandatés par des services cantonaux et communaux pour effectuer des projets d'aménagements au but de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite à des sites et des plateformes sportives.

Atelier pour mineurs (ATM)

Comme l'année précédente le taux d'absentéisme est toujours relativement important. L'année 2025 montre toutefois sur une partie de l'année une meilleure fréquentation des mineurs convoqués à l'atelier pour mineurs (ATM). Ce constat encourageant est le fruit de nouvelles tâches spécifiques qui ont été convenues à titre d'essai sur une période déterminée avec le Tribunal des mineurs et mises à la charge de notre collaborateur social, à savoir : une prise de contact au préalable systématique avec les mineurs et/ou les personnes de son entourage au but de créer un lien avant même son premier jour sur les lieux de l'exécution de ses prestations personnelles.

Un nouvel atelier cuisine a été créé au mois de septembre 2025 avec l'engagement d'une cuisinière en charge de l'ensemble de la confection repas des personnes majeures et mineurs placées dans nos ateliers à la journée. Ce poste offre une complémentarité dans la prise en charge puisque cette nouvelle collaboratrice entame une formation de Maître socio-professionnel dès le mois de septembre 2026.

Nous relevons également que les dialogues préventifs à l'ATM encadrés par nos collaborateurs.rices sont des espaces pertinents entre les mineurs et d'anciens délinquants « désistants » qui contribuent pleinement à la qualité de la prise en charge et au but visé par celle-ci.

Données quantitatives

Atelier TIG (adultes)	
Heures TIG accomplies	10'588

Atelier TIG (adultes)

Nombre moyen de condamnés convoqués par jour	9
Taux de présence	66.6%

Atelier pour mineurs

Demi-journées de prestations personnelles exécutées	656
Nombre moyen de mineurs convoqués par demi-journées	5
Taux de présence	52 %

Situation du personnel

1 Chef d'atelier
3 Collaborateurs sociaux
1 Éducateur spécialisé
1 Cuisinière, en formation MSP
6 Collaborateurs·trices



